

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 303

présenté par

Mme Victory, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux et les
membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.